

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARENTHON
DU 5 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le cinq février, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le vingt-six janvier deux mil dix-huit, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, B.CAUL-FUTY, A. COLLOMB, C. COUDURIER,
M. MARCAULT, M.-J. PERRILLAT-AMEDEE, B. RODET,
M. VIGNE
MM. L. ANTHOINE, R. DECARROUX, S. GAILLARD, J.-P. LE
JONCOUR, C. MOENNE, N. TARDIF

Absents excusés : MME. J. FREMEAUX donne procuration à MME C. COUDURIER,
M. J. BOEX donne procuration à M. C. MOENNE,
M. F. ROSSET donne procuration à M. L. ANTHOINE,
M. P. ROUSSEAU-BARATHON donne procuration à MME C. BOEX

Absente : MME B. BRION

Secrétaire de séance : M. J.-P. LE JONCOUR

~~~~~

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter.

~~~~~

Monsieur Jean-Pierre LE JONCOUR est désigné secrétaire de séance.

~~~~~

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'elle souhaite rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- ➡ Fixation des indemnités de fonction allouées aux élus.

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 janvier 2017
- Délibérations :
  1. Raccordement de quatre bâtiments communaux au réseau de gaz - Marché de travaux - Choix du candidat retenu
  2. Marché de travaux pour la construction d'une micro-crèche, d'un local professionnel et de logements : Lot 3 Charpente couverture ferblanterie - Avenant n°1
  3. Avis de la commune sur le projet de création d'une unité de production de biogaz dans la station d'épuration soumis à enquête publique
  4. Attribution de congés supplémentaires pour ancienneté dans la collectivité
  5. Fixation des indemnités de fonction allouées aux élus.
- Commission Urbanisme
- Rapports des commissions et groupements
- Questions diverses
- Dates à retenir

## S É A N C E

### § APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018

Aucune remarque n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 15 janvier 2018.

### DÉLIBÉRATIONS

**01.**

**RACCORDEMENT DE QUATRE BÂTIMENTS COMMUNAUX AU RÉSEAU DE GAZ – MARCHÉ DE TRAVAUX : CHOIX DU CANDIDAT RETENU**  
**Délibération n° 2018-04**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2016-65 en date du 5 septembre 2016 le Conseil municipal avait approuvé le projet de réalisation d'un réseau de gaz issu de la production de méthane sur le site de la station d'épuration de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR), et l'engagement de raccorder les cinq bâtiments principaux de la Commune.

Par ailleurs, le Conseil municipal a approuvé le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre en vertu de la délibération n° 2017-31 en date du 27 mars 2017.

A l'issue de cela, la collectivité a décidé d'engager une procédure de consultation pour le raccordement de quatre bâtiments communaux (mairie, Maison des Associations, église et groupe scolaire) au réseau de gaz.

En date du 4 décembre 2017, la commune a publié un marché à procédure adaptée pour le raccordement des quatre bâtiments communaux cités précédemment au réseau de gaz.

La date limite de remise des offres a été fixée au 4 janvier 2018 à 18h00.

Madame le Maire présente les offres déposées par les entreprises suivantes :

- Alpes Savoie Energie,
- Montant SAS.

Ces offres ont été étudiées le 17 janvier 2018.

Une négociation a été réalisée avec les deux candidats, avec une date limite de réponse au 23 janvier 2018 à 16h00.

Après analyse des offres selon les critères énoncés dans le règlement de consultation (60 % pour le prix et 40% pour la valeur technique), Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise suivante :

- Montant SAS.

L'offre nommée ci-dessus a été déclarée économiquement la plus avantageuse et s'est positionnée première du classement pour le montant prévisionnel suivant : 71 365,90 € HT, soit 85 639,08 € TTC.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **DECIDE** de retenir l'entreprise MONTANT SAS dans la cadre du marché de travaux à procédure adaptée relatif au raccordement de quatre bâtiments communaux au réseau de gaz ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les actes se rapportant à ce marché ;
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget primitif 2018.

|           |                                                                                                                                                                                                      |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2.</b> | <b>MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, D'UN LOCAL PROFESSIONNEL ET DE LOGEMENTS : LOT 3 CHARPENTE COUVERTURE FERBLANTERIE – AVENANT N°1</b><br><b>Délibération n° 2018-05</b> |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que par délibération n° 2014-78 en date du 6 octobre 2014, les entreprises avaient été retenues, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, pour la réhabilitation d'un bâtiment en micro-crèche et la réalisation de locaux professionnels et de logements.

En raison d'un changement de matériaux, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de réajuster le montant du marché pour le lot 3 relatif à la charpente couverture et ferblanterie

Madame le Maire présente les incidences financières de l'avenant n°1:

| Entreprise            | Montant initial<br>€ HT | Avenant         | Nouveau montant<br>€ HT | Variation |
|-----------------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|-----------|
| ROUX ANDRE<br>LOT N°3 | 128 395.65              | 7 324.70        | 135 720.35              | + 5,70%   |
| T.V.A. 20 %           | 25 679.13               | 1 464.94        | 27 144.07               |           |
| <b>TOTAUX T.T.C.</b>  | <b>154 074.78</b>       | <b>8 789.64</b> | <b>162 864.42</b>       |           |

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux pour le lot 3 de l'entreprise ROUX André.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment en micro-crèche et la réalisation de locaux professionnels et de logements concernant le lot 3 Charpente couverture et ferblanterie, comme détaillé ci-dessus,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal.

|           |                                                                                                                                                                                               |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>3.</b> | <b>AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION DE BIOGAZ DANS L'ENCEINTE DE LA STATION D'EPURATION SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE</b><br><b>Délibération n° 2018-06</b> |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Madame le Maire informe l'assemblée que, par arrêté préfectoral n° DDT-2018-0020 du 9 janvier 2018, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale relative à la création d'une unité de production de biogaz dans l'enceinte de la station d'épuration dénommée « step ARVEA » sur le territoire de la commune d'Arenthon.

Cette enquête concerne le territoire des communes d'Amancy, Arenthon, Bonneville, Contamine-sur-Arve, Cornier, Faucigny, Saint-Pierre-en-Faucigny et Scientrier.

L'enquête se déroule pendant 15 jours, du lundi 29 janvier à 9h00 au lundi 15 février à 11h30, où le public peut prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture des mairies.

Monsieur Alain GOYARD, Directeur de préfecture en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Grenoble et organise des permanences à la mairie d'Arenthon qui est le siège de l'enquête publique.

Le dossier de l'enquête publique comporte les pièces suivantes :

1. Le dossier de demande d'autorisation environnementale ;
2. La note de présentation non technique et résumés non techniques de l'étude d'incidence environnementale et de l'étude de dangers ;
3. La demande de compléments apportés par le maître d'ouvrage en date du 27 novembre 2017 ;
4. L'avis de l'autorité environnementale en date du 6 juin 2017 ;
5. Le corpus réglementaire qui régit l'enquête publique et la manière dont elle s'insère dans la procédure administrative relative à la demande d'autorisation environnementale.

Conformément à l'article R.122-3 du Code de l'environnement, le projet a fait l'objet d'une décision de l'autorité environnementale (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) en date du 6 juin 2017 après examen au cas par cas et n'est pas soumis à évaluation environnementale.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de la Haute-Savoie et ses services examineront le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, et pourra accorder l'autorisation environnementale demandée pour le projet de création d'une unité de production de biogaz dans l'enceinte de la station d'épuration dénommée « step ARVEA » sur le territoire de la commune d'Arenthon.

Le Conseil municipal d'Arenthon est invité à donner son avis sur ce projet.

Au vu du dossier et après débat, Madame le Maire propose au Conseil de n'émettre aucune observation sur ce projet et de formuler un avis favorable.

***Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,***

- ✓ **FORMULE** un avis favorable sur le projet de création d'une unité de production de biogaz dans l'enceinte de la station d'épuration dénommée « step ARVEA » sur le territoire de la commune d'Arenthon soumis à enquête publique,
- ✓ **N'EMET** aucune observation sur ce projet.

|           |                                                                                                                   |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>4.</b> | <b>ATTRIBUTION DE CONGÉS SUPPLÉMENTAIRES<br/>POUR ANCIENNETÉ DANS LA COLLECTIVITÉ<br/>Délibération n° 2018-07</b> |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Madame le Maire propose d'attribuer des jours de congés supplémentaires pour ancienneté aux agents de la collectivité, en fonction de leur durée de service dans la collectivité, de la manière suivante :

- ↪ 1 jour par an après 10 ans de présence,
- ↪ 2 jours par an après 15 ans de présence,
- ↪ 3 jours par an après 20 ans de présence,
- ↪ 4 jours par an après 25 ans de présence.

Madame le Maire précise que la durée de service ouvrant droit au congé supplémentaire est appréciée à la date anniversaire de l'entrée de l'agent dans la collectivité, quel que soit son statut

(contractuel, stagiaire, titulaire), à la condition que les années de service soient consécutives et pleines.

Ces jours de congés sont attribués aux agents au prorata du temps de service sur l'année.

Ces jours de congés ne donnent pas droit à bonification pour congés hors saison (jours de fractionnement).

Aucune retenue ne sera calculée dans les cas suivants :

- Congé annuel,
- Congé de maternité,
- Congé de paternité,
- Congé d'adoption,
- Accident du travail.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** la proposition et les critères d'attribution de congés supplémentaires pour ancienneté dans la collectivité aux agents municipaux.

**5.**

**FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AUX ÉLUS**  
**Délibération n° 2018-08**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les indemnités de fonction du maire et des adjoints sont déterminées par les articles L. 2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

La Commune d'Arenthon a une population totale se situant entre 1 000 et 3 499 habitants, les indemnités allouées sont donc déterminées en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, à savoir :

- un taux maximal de 43 % pour le maire,
- un taux maximal de 16,50 % pour les adjoints.

Dans un souci d'économie et de réduction des dépenses de fonctionnement pour la collectivité, Madame le Maire et ses adjoints proposent de baisser le montant de leurs indemnités de 7 % en fixant un taux de 40 % pour le Maire et de 15,3 % pour les adjoints.

Madame le Maire indique qu'un effort budgétaire a été demandé à tous les services municipaux, face à la raréfaction des recettes. C'est pourquoi, Madame le Maire et les Adjoints souhaitent montrer l'exemple en diminuant leurs indemnités.

Ces dépenses de fonctionnement épargnées permettront d'augmenter la capacité d'investissement de la collectivité.



A l'issue du débat, plusieurs conseillers indiquent qu'ils votent contre ou s'abstiennent car ils estiment que le fort investissement du Maire et des Adjoints ne doit pas être pénalisé financièrement, malgré l'objectif de réduction des dépenses de fonctionnement.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
par 9 voix pour,  
3 voix contre (B. CAUL-FUTY, S. GAILLARD et M. MARCAULT)  
et 6 abstentions (L. ANTHOINE, R. DECARROUX, J.-P. LE JONCOUR,  
M.-J. PERRILLAT-AMEDEE, B. RODET et F. ROSSET par procuration),*

- ✓ **DECIDE** d'allouer les indemnités de fonction du maire à hauteur de 40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- ✓ **DECIDE** d'allouer les indemnités de fonction des adjoints à hauteur de 15,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## URBANISME

### La commission du 18 janvier 2018

- Déclaration préalable : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Monsieur Alain BOURG  
702, Route des Arculinges  
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

**Remplacement tuiles + pose complexe  
isolant et 2 fenêtres de toit +  
remplacement barrière balcon**

- Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

SARL Savoie Palette  
1685, Route de Thonon  
Zone A : zone agricole

**Extension du chalet existant + pose d'un  
portail manuel**

M. et Mme Matthieu CAMER  
Chemin du Peuplier  
Zone UC : urbanisation des hameaux

**Maison individuelle + piscine +  
pool house**

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON indique que Monsieur Jean-Michel VASSELIN, domicilié au 32 Chemin de la Fontaine a demandé l'abrogation de :

- son permis de démolir un abri de jardin accolé à l'habitation,
- son permis de construire un garage accolé à l'habitation.

## **COMMISSIONS ET SYNDICATS**

### § COMMISSION FINANCES

- Les prochaines réunions pour l'élaboration du budget sont prévues les lundis 12 février et 12 mars à 18h00 en Mairie.

### § COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE / PATRIMOINE

- Une réunion avec la société ADP DUBOIS est prévue le mercredi 7 février à 18h00 en Mairie pour présenter les modifications au projet global d'aménagement de la place.

### § COMMISSION VOIRIES

- Monsieur MOENNE indique que la Route de Lanovaz et la Route des Arculinges vont être coupées du 5 au 16 février pour la création du réseau de gaz.

### § COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE

- Madame BOEX informe l'assemblée qu'un courrier va être envoyé au Conseil départemental pour informer les élus et les services qu'une réunion avec les personnes intéressées par le vélo sur la commune a été organisée le 17 janvier dernier, afin de recueillir leurs avis sur le projet de véloroute Léman Mont-Blanc.
- Madame BOEX énonce que la compétence eaux pluviales sera transférée à la CCPR en 2020. Un comité de pilotage sera constitué pour mettre en œuvre et suivre cette nouvelle compétence.
- La prochaine réunion de la commission aura lieu le mardi 27 février à 18h00 en Mairie.
- Le nettoyage des chemins est prévu le vendredi 16 et samedi 17 mars 2018.

### § COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES / JEUNESSE

- Madame le Maire indique qu'une réunion a été organisée avec la directrice de l'école, le référent informatique de l'Académie et les membres de la Commission afin de discuter du projet d'acquisition d'ordinateurs portables et de tablettes dans les classes car la salle informatique devient obsolète.  
Madame le Maire va rencontrer l'APE pour connaître leur éventuelle participation financière à ce projet.  
Les élus souhaitent que la directrice de l'école vienne présenter son projet lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.
- Face à la baisse des recettes, Madame le Maire propose de demander une participation aux familles pour la chasse aux œufs organisée par le Service enfance jeunesse et sport.



En effet, cet évènement coûte environ 1 000 euros à la commune, c'est pourquoi Madame le Maire propose une participation de 1 euro par enfant et par partie. Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

- Madame le Maire propose également, suite à l'avis favorable de la Commission, d'augmenter les tarifs de la cantine à compter de la rentrée scolaire 2018. Cette augmentation s'explique par l'augmentation du coût du repas facturé par le prestataire. Cette augmentation de tarifs est approuvée à l'unanimité par les conseillers. Une délibération sur les tarifs du Service enfance jeunesse et sport sera prise lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

#### § COMMISSION CULTURE / BIBLIOTHEQUE

- BIBLIOTHEQUE
  - Une rencontre avec l'auteur Oscar Lalo, prix lauréat de Lettres Frontières, est organisée le vendredi 23 mars à 19h30 à la bibliothèque.
  - Les rencontres « Tea or coffee » reprennent à compter du samedi 17 février à 9h30 à la bibliothèque.
- CULTURE
  - La prochaine sortie culturelle aura pour thème l'exposition « TOULOUSE-LAUTREC et son époque » le mardi 27 mars à la Fondation Gianadda à Martigny.

#### § COMMISSION COMMUNICATION / VIE ASSOCIATIVE

- Une réunion de la Commission est fixée le mardi 6 février à 18h30 en Mairie.

#### ***DATES A RETENIR***

- ✓ Mardi 6 février à 18h30 en Mairie : Commission Communication / Vie associative
- ✓ Mercredi 7 février à 18h00 en Mairie : Réunion ADP Dubois / Commission Aménagement village / Commission Travaux pour l'aménagement de la place
- ✓ Lundi 12 février à 18h00 en Mairie : Commission Finances
- ✓ Jeudi 15 février à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Samedi 17 février à 9h30 à la bibliothèque : Tea or Coffee
- ✓ Mardi 27 février à 18h00 en Mairie : Commission Environnement / Agriculture
- ✓ Jeudi 1<sup>er</sup> mars à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Vendredi 2 mars à 19h00 à la Maison des Associations : Repas élus et agents des communes d'Arenthon et de Scientrier

- ✓ Lundi 5 mars à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Lundi 12 mars à 18h00 en Mairie : Commission Finances
- ✓ Jeudi 15 mars à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Vendredi 16 mars : Nettoyage de la commune par les enfants de l'école
- ✓ Samedi 17 mars : Nettoyage de la commune par les associations et les bénévoles
- ✓ Vendredi 23 mars : Carnaval des enfants du périscolaire
- ✓ Vendredi 23 mars à 19h30 à la bibliothèque : Rencontre avec l'auteur Oscar Lalo
- ✓ Lundi 26 mars à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal – Vote du budget
- ✓ Mardi 27 mars 2018 : Sortie culturelle à la Fondation Gianadda à Martigny pour l'exposition sur Toulouse-Lautrec et son époque
- ✓ Mercredi 28 mars : Chasse aux œufs
- ✓ Jeudi 29 mars à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Dimanche 8 avril 2018 à la Maison des Associations : Repas des Aînés
- ✓ Jeudi 12 avril à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Lundi 16 avril à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Jeudi 26 avril à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme
- ✓ Samedi 28 avril : Visite de la compostière de Perrignier
- ✓ Lundi 14 mai à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal
- ✓ Samedi 26 mai : Rioul'n sports
- ✓ Samedi 2 juin : Journée portes ouvertes au SIDEFAGE (covoiturage)
- ✓ Lundi 4 juin à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal

Séance levée à 20h40.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre LE JONCOUR

Le Maire,  
Chantal COUDURIER




Affiché le 06 / 03 / 2018.